



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DUVA Home Services

Version du 01/05/2024

Entre les soussignés : L'EI DUVA Home Services, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LA ROCHE SUR YON sous le numéro 911 573 251, dont le siège social est situé 3B Rue de Cadoret – 85440 Talmont Saint Hilaire, représentée par Madame FROTTIER Ludvine en sa qualité de gérante, Ci-après dénommée « DUVA Home Services », d'une part, ET Ci-après dénommé « l'Hôte ou le Propriétaire », d'autre part, DUVA Home Services et l'Hôte pouvant être ci-après désignés individuellement comme une « Partie » ou collectivement comme les « Parties », EN PREAMBULE IL EST PRECISE QUE : Les présentes conditions générales régissent, sans restriction ni réserve, toute relation entre l'EI DUVA Home Services et tout propriétaire particulier ou professionnel dans le cadre de la gestion de ses biens immobiliers et des prestations proposées par l'EI DUVA Home Services et souscrites par l'Hôte/Propriétaire dans le cadre du devis signé. Les documents contractuels constituant le contrat sont : - les conditions générales – le contrat de prestations de services ou le devis signé. Ces documents sont indissociables et forment un tout unique et indivisible. Les prestations et les caractéristiques principales des services proposés sont listés sur la plaquette de présentation jointe aux présentes conditions générales et au devis émis par l'EI DUVA Home Services.

1. Champs d'application : DUVA Home Services propose des services de conciergerie à des propriétaires particuliers ou professionnels (l'Hôte/Propriétaire) qui souhaitent mettre leur bien immobilier en location pour des courtes durées lesdits services étant détaillés à l'article 3 ci-après. Mais également les services d'entretien de l'habitat et de vide maison, détaillés à l'article 3 ci-après. L'Hôte/Propriétaire est tenu de prendre connaissance des présentes conditions et de l'ensemble des services proposés avant toute passation de commande. Le choix et la souscription des prestations sont de la seule responsabilité de l'Hôte/Propriétaire. Ce dernier déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales et les avoir acceptées avant la conclusion du contrat de fourniture des services. La validation de la souscription aux services proposés par DUVA Home Services implique l'acceptation sans restriction ni réserve des présentes conditions générales par l'Hôte/Propriétaire. Si DUVA Home Services ne se prévaut pas, tarde à se prévaloir ou ne se prévaut que partiellement d'une ou plusieurs stipulations du contrat, cela ne signifie en aucune manière que DUVA Home Services renonce ou a renoncé à s'en prévaloir pour le passé comme pour l'avenir. Si une ou plusieurs stipulations du contrat sont déclarées nulles ou invalidées par une décision définitive d'une juridiction compétente, elles seront réputées non écrites, les autres stipulations du contrat conservant leur pleine validité. Ces conditions générales pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à la souscription de l'Hôte/Propriétaire est celle en vigueur au jour de la conclusion du contrat.

2. Objet du Contrat : Les présentes conditions accompagnées d'un contrat de prestations de services ou du devis forment le contrat signé et définissent l'ensemble des relations entre DUVA Home Services et l'Hôte/Propriétaire, notamment les prestations proposées par DUVA Home Services au titre des services, leurs tarifs et les engagements réciproques. Les présentes conditions générales complètent les conditions particulières figurant au devis et ont pour objet de définir les termes et conditions dans lesquels les parties entendent organiser leur collaboration au titre des prestations ci-après décrites.

3. Prestations et Services concernés : DUVA Home Services propose à l'Hôte/Propriétaire, les prestations de conciergerie, l'entretien de l'habitat, le vide maison. Les Services peuvent être modifiés et adaptés en fonction des besoins de chaque Hôte/Propriétaire. Toute modification et/ou adaptation des Services doit faire l'objet d'un avenant au contrat ou d'un devis complémentaire signé.

Les prestations de services sont divisées en 3 catégories : les services de conciergerie, d'entretien de l'habitat et de vide maison.

3.1 La prestation de conciergerie inclut :

- * L'aide administrative pour la valorisation du bien,
- * La prise de photographies du logement,
- * La mise en ligne sur des sites spécialisés d'une annonce et la gestion des plannings de réservation en co-Hôte,
- * La communication et les réponses aux questions des locataires en lieu et place de l'Hôte,
- * Pour chaque demande de réservation compatible avec les périodes de location indiquées par l'Hôte, la confirmation systématique au locataire de la réservation de l'hébergement afin de maximiser le remplissage du logement, sous réserve du refus par DUVA Home Services d'un locataire qui éveillerait une méfiance quant à sa fiabilité au vu des éléments disponibles.
- * L'accueil du locataire à l'hébergement le jour de son arrivée,
- * La remise des clés,
- * La transmission des informations et des consignes de l'Hôte, notamment en ce qui concerne l'utilisation de certains équipements,
- * La récupération des clés le jour du départ du locataire,
- * Le ménage : nettoyage des sols, nettoyage et désinfection des sanitaires (miroirs, douche/baignoire, lavabo, wc), vider les poubelles

et faire les poussières. Le nettoyage de la cuisine : évier, plaque de cuisson, micro-ondes, plan de travail,

- * La blanchisserie : nettoyage des draps, draps housses, taies d'oreiller, housses de couette, serviettes de toilette, tapis de bain, torchons, lavettes,
- * Le remplacement des consommables dont la fourniture est demandée par l'Hôte/Propriétaire

Les services de conciergerie seront facturés par DUVA Home Services à l'Hôte/Propriétaire selon la formule choisie.

Les services de conciergerie n'incluent pas :

- * Les déplacements exceptionnels des concierges au tarif forfaitaire allant de 30 à 60 euros HT par déplacement, selon la nature. Les déplacements exceptionnels sont effectués après validation par l'Hôte/Propriétaire.
- * Les ménages exceptionnels liés au séjour de l'Hôte/Propriétaire dans son logement. Ces ménages exceptionnels seront facturés à l'Hôte/Propriétaire après validation d'un devis signé.
- * L'entretien du jardin, de la piscine, jacuzzi, hammam ou sauna, cela faisant l'objet d'un devis spécifique.

3.2 La prestation entretien de l'habitat inclut :

- * Visites régulières de surveillance du logement,
- * Visite de contrôle suite à des intempéries,
- * Ramassage et réexpédition du courrier,
- * Entretien et nettoyage de l'intérieur et extérieur de la propriété,
- * Gestion des travaux et menues réparations,
- * Ouverture et chauffe des lieux avant l'arrivée de l'Hôte/Propriétaire.

3.3 La prestation vide maison inclut :

- * Le débarrasage de meubles, bibelots, effets personnels à destination de la déchetterie ou du recyclage et ne souhaitant pas être conservés par le Propriétaire.

3.4 Devis de prestations : Pour les prestations citées ci-dessus 3.2 et 3.3, DUVA Home Services établit un devis et l'adresse au Propriétaire par tous moyens de communication écrite. Le Propriétaire accepte le devis en apposant sa signature et la mention « bon pour accord » sur ledit devis reconnaissant avoir pris connaissance des présentes conditions et l'adresse à DUVA Home Services par tous moyens de communication écrite, accompagné du versement d'un acompte représentant 30 % du montant du devis. Les devis établis par DUVA Home Services sont valables pendant une durée de 30 jours. Les éventuelles modifications de devis par le Propriétaire ne peuvent être prises en compte par DUVA Home Services que dans la limite de ses possibilités et à condition d'être modifiées par tous moyens de communication écrite au prestataire 30 jours au moins avant la date prévue pour la fourniture des services commandés. Le cas échéant, ces modifications donnent lieu à l'établissement d'un devis et à un ajustement du prix. De même, en cas de demande particulière du Propriétaire concernant les prestations de services dûment acceptées par écrit par DUVA Home Services feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire ultérieure.

4. Conditions des Services Conciergerie :

4.1 Prestation de conciergerie :

Au cours de la durée du contrat, DUVA Home Services adressera en FIN de chaque mois à l'Hôte/Propriétaire un rapport locatif indiquant notamment le nombre de voyageurs ayant séjourné dans le logement au cours du mois écoulé. En début de chaque mois à réception du rapport locatif, l'Hôte/Propriétaire paiera à DUVA Home Services les sommes lui revenant au titre des locations du mois écoulé, et adressera une facture mensuelle détaillant le calcul du règlement en fonction de la formule choisie et des prestations complémentaires demandées.

Chaque règlement se fera par virement bancaire ou par chèque mais en aucun cas en espèces à réception de la facture du prestataire.

4.2 Consommables

Si l'Hôte/Propriétaire souhaite que DUVA Home Services s'occupe de remplacer les consommables mentionnés ci-dessous, ces derniers seront facturés à l'Hôte/Propriétaire, si acceptation en préambule du contrat, au tarif en vigueur mensuel.

A la fin du contrat, DUVA Home Services joint à l'Hôte/Propriétaire l'éventuel solde du règlement à échoir et lui remet une facture récapitulative en même temps que les clés.

4.3 Gestion des ordures ménagères

En fonction de la commune d'habitation, il pourra être, mis en place un apport des poubelles auprès des bornes de collecte via le Pass en vigueur de l'Hôte/Propriétaire confié à DUVA Home Services.

4.4 Gestion du planning de location et d'occupation : Les coordonnées des locataires (Nom, Prénom, Numéro de téléphone, date et lieu de naissance), leurs dates de séjour (jour d'arrivée et de départ) et éventuellement les services supplémentaires souscrits (ménage, location de linge...) doivent être transmis par l'Hôte/Propriétaire au plus tôt par mail à l'adresse suivante : duvahome85@gmail.com et de préférence au moins 2 semaines avant la date d'arrivée des locataires. Un email accusant la bonne réception du planning ou de la location sera envoyé. Le délai de 2 semaines est nécessaire d'un point de vue organisationnel afin que l'arrivée de chaque locataire se fasse dans les meilleures conditions (prise de contact en amont, proposition et organisation des services supplémentaires tels que ménage, location de linge...). Dans le cas d'une location de dernière minute qui interviendrait moins d'une semaine avant l'arrivée, DUVA Home Services s'adaptera mais ne pourra garantir un déroulement optimal de la prestation. DUVA Home Services se réserve le droit de refuser ou de conditionner toute prise en charge d'une location qui lui serait envoyée moins de 48H avant l'arrivée des locataires. Il est dans ce dernier cas demandé à l'Hôte/Propriétaire de s'enquérir de la faisabilité en contactant DUVA Home Services par téléphone et ce sans délai. Aussi, pour des raisons d'organisation, le client s'engage à communiquer à DUVA Home Services le planning d'occupation du logement (si celui-ci est occupé en dehors des locations) afin de garantir la bonne organisation des services.

4.5 Gestion des clés : l'Hôte/Propriétaire devra remettre à DUVA Home Services au moment de l'acceptation des présentes conditions générales et du contrat un nombre de 2 trousseaux de clés du logement (1 jeu de clés pour DUVA Home Services - 1 jeu de clés pour le locataire). Les clés seront conservées au siège de DUVA Home Services, lors de l'installation de boîtes à clés et en dehors des périodes chargées, celles-ci seront gardées par DUVA Home Services.

4.6 Prise de contact avec le locataire : DUVA Home Services prendra contact avec le locataire en amont de son séjour afin de préparer son arrivée et pour lui communiquer / rappeler les modalités et autres informations relatives à son séjour (lieux, horaires, consignes générales et particulières...). Il est néanmoins demandé à l'Hôte/Propriétaire de communiquer aux locataires les coordonnées de DUVA Home Services (Adresse et N° de téléphone - WhatsApp) afin que le locataire puisse également contacter DUVA Home Services de son côté en cas de besoin. Chaque locataire devra respecter les consignes qui lui seront transmises par DUVA Home Services notamment par email en amont de sa location.

4.7 Ouverture du logement avant la 1^{ère} location : DUVA Home Services procédera si nécessaire à la mise en route de l'eau et de l'électricité du logement avant l'arrivée des premiers locataires de la saison. Cette prestation est incluse dans le montant de la Formule. Le dépoussiérage et la remise en condition du logement, nécessaire notamment lorsque le logement n'a pas été occupé pendant plusieurs mois, ne sont pas inclus dans la formule et peuvent faire l'objet d'une facturation supplémentaire.

4.8 Remises des clés : l'accueil de vos locataires peut se faire 7j/7 à partir de 16h. Les clés seront à récupérer sur le lieu de villégiature ou soit via le coffret à clés du logement. Les modalités de récupération des clés seront envoyées au locataire par DUVA Home Services avant son arrivée.

4.9 Gestion de la caution / des soldes / de la taxe de séjour : DUVA Home Services ne se charge en aucun cas de récupérer un solde de location, une taxe de séjour et/ou un chèque de caution. L'Hôte/Propriétaire devra confirmer à DUVA Home Services 1 semaine avant la date du séjour, que le locataire s'est acquitté de l'ensemble des sommes du séjour (solde, caution et taxe de séjour). Les services sur place proposés au locataire seront facturés directement à ce dernier au début de son séjour ou lors de la commande.

4.10 Reprise des clés : le jour du départ, il est demandé aux locataires de libérer le logement avant 10h00 afin que nous puissions procéder au contrôle de celui-ci. Les clés du logement seront soit remises en mains propre lors de check-out soit à redéposer dans la boîte à clés.

4.11 Horaires : les horaires contractuels sont les suivants : 16h00/19h00 pour les arrivées, avant 10h00 pour les départs. Dans certains cas, notamment en semaine, en dehors des vacances scolaires et si le logement n'est pas occupé précédemment, les remises de clés peuvent se faire avant 16h00. Les départs peuvent également se faire exceptionnellement après 10h si personne n'est prévu à l'arrivée le jour même ou hors-saison. Cependant, toute remise ou reprise des clés consentie en dehors des horaires contractuels se fera uniquement à l'initiative et après accord de DUVA Home Services avec l'Hôte/Propriétaire ou avec le locataire. La mise à disposition des clés après 19h se fait via le coffret à clés du logement ou en mains propre avec facturation complémentaire. DUVA Home Services reste alors joignable par téléphone ou WhatsApp à minima jusqu'à 23h et pourra se déplacer en cas de problème majeur ou lié à l'accès au logement.

4.12 Assistance en cours de séjour : en cas de problème dans votre logement, vous et vos locataires disposez d'une permanence téléphonique. DUVA Home Services s'engage ensuite à intervenir sous 24h maximum et durant les horaires de bureau à savoir entre 9h et 18h. Les interventions en cours de séjour pour menues réparations (inférieures à 30 min) sont incluses dans les formules (changement d'ampoule ou de fusible, réassorts consommables, petites réparations, assistances diverses, etc....).

Les interventions en cours de séjour pour menues réparations (inférieures à 30 min) sont incluses dans les formules (changement d'ampoule ou de fusible, réassorts consommables, petites réparations, assistances diverses, etc....). Elles se font à la demande de l'Hôte/Propriétaire ou du locataire. Au-delà de 30min, l'intervention sera facturée au prix de l'Assistance technique à savoir 30€TTC/h. Dans le cas où des matériaux et/ou des fournitures seraient nécessaires, celles-ci seront facturées à l'Hôte/Propriétaire. Si le montant de ces fournitures est supérieur à 30€, l'Hôte/Propriétaire sera systématiquement contacté afin qu'il donne son accord écrit. En cas d'urgence, nous restons joignables 24h/24. Les interventions en dehors des horaires de bureau ne concernent que les cas de force majeure. Tout déplacement qui s'avèrerait non-justifié par ce cadre sera alors facturé au locataire 75€TTC entre 18h et 22h, 95€TTC après 22h et 135€TTC après minuit.

4.13 : Etat des lieux : le logement de l'Hôte/Propriétaire sera contrôlé après chaque location. Les contrôles se font de manière visuelle et ne sont pas nécessairement faits en présence du locataire. DUVA Home Services contrôle à la fois l'état du logement au niveau matériel (pas de dégradations manifeste) et au niveau du ménage (logement rendu propre et rangé ou rendu dans les conditions requises si le ménage est inclus). En cas de problème constaté qui engendrerait une demande de dédommagement ou une surfacturation, des photos illustrant le problème seront prises. Si le logement est réoccupé le jour même, le contrôle s'effectuera entre 10h et 15h. Les occupants suivants (locataires ou non) pourront donc entrer dans les lieux à partir de 16h. DUVA Home Services décline toute responsabilité en cas d'entrée dans les lieux avant 16h suite à une location et qui aurait empêché que le contrôle et éventuellement les prestations de ménage ne soient effectuées dans l'intervalle. Liste non exhaustive des éléments matériels contrôlés : murs, plafond, sol, appliques, luminaires, gros mobilier, gros électroménager, robinetterie, sanitaires. En revanche, l'intérieur des placards, tiroirs et leur contenu à savoir les petits équipements, les jeux de société et les petits ustensiles de cuisine, ainsi que les éléments de décoration ne sont pas des éléments contrôlés de manière contractuelle sauf spécificité qui serait indiquée sur la proposition de services.

4.14 Retouche de ménage – Séjour hors option ménage : dans le cadre d'une formule sans souscription de ménage, il sera demandé au locataire de rendre le logement propre et rangé, prêt pour les suivants. En cas d'oubli de leur part observé lors du contrôle de sortie (désordre, saleté manifeste, poubelle non sortie, frigo et/ou lave-vaisselle non vidé...), une retouche de ménage sera effectuée afin que le locataire suivant arrive dans des conditions de propreté correctes. La retouche de ménage est incluse dans la formule et ne doit pas excéder 30min sur place. Seront retouchés si besoin : les sanitaires (WC – Lavabo – Douche / Baignoire), la cuisine (Plaques de cuisson – Plan de travail – Fours – Micro-ondes – Réfrigérateurs) et les sols. Le dépoussiérage des dessus de meubles. En cas de dépassement, le temps supplémentaire sera facturé à l'Hôte/Propriétaire au prorata du temps passé sur place et au tarif majoré de 70€/h divisé par ½ heure (toute ½ heure entamée sera due). L'Hôte/Propriétaire procédera ensuite à la rétrocession de la caution selon le rapport effectué par DUVA Home Services et donc l'imputation du forfait ménage supplémentaire le cas échéant.

4.15 Ménage de fin de séjour – Séjour avec option ménage : dans le cadre d'une formule avec l'option ménage souscrite, DUVA Home Services se chargera d'organiser et d'effectuer la prestation. Celle-ci inclut le nettoyage des sols, des sanitaires (douche, WC, baignoire, lavabo...), le dépoussiérage. Reste à charge pour le locataire de nettoyer la cuisine (y compris vaisselle, four, micro-ondes, cafetière, lave-vaisselle, plaque de cuissons, réfrigérateurs, placards, tiroirs...) et de sortir les poubelles. Le locataire devra également veiller à respecter l'agencement du logement en remettant à leur place tous les objets qui auraient pu être déplacés durant le séjour. Les couvertures / plaids devront dans la mesure du possible être pliés tout comme les couettes qui devront être repositionnés sur leurs couchages respectifs. Le locataire devra également veiller à retirer toute nourriture entamée et périssable du logement. Important : si votre logement est équipé d'une cheminée ou poêle, il est demandé au locataire de ne pas faire de feu à partir de la veille au soir du départ pour que le nettoyage et le traitement des cendres soit possible. Toute demande d'intervention en option est sujette à disponibilité de la prestation.

5. Conditions des Services Entretien de l'Habitat et Vide Maison :

Le Propriétaire procédera au règlement de la facture correspondant aux prestations désignées dans le devis signé et tout avenant complémentaire, dès réception dudit règlement.

6. Conditions de règlement : Chaque règlement se fera par virement bancaire ou par chèque mais en aucun cas en espèces, à réception de la facture du prestataire. DUVA Home Services établit ses factures conformément aux dispositions légales et règlements applicables, et facture la TVA à son taux en vigueur au jour de la facturation.

7. Responsabilités des Parties :

7.1 L'Hôte/Propriétaire s'engage :

* L'Hôte/Propriétaire déclare, en outre, sous sa responsabilité, ne faire l'objet d'aucune mesure de protection de la personne (curatelle, tutelle...) ni d'aucune procédure collective, et notamment de redressement ou de liquidation judiciaires, et que les biens, objet du présent contrat, ne font l'objet d'aucune procédure de saisie immobilière. L'Hôte/Propriétaire s'oblige également à faire connaître au prestataire toute modification se rapportant à la propriété du bien (démembrement, usufruit, etc.) intervenant au cours du présent contrat.

* A ce que l'hébergement soit la propriété de l'Hôte/ Propriétaire (preuve par document, attestation notariée). L'Hôte/Propriétaire déclare et garantit que tout séjour d'un locataire dans le logement ne viole aucun accord qu'il aurait passé avec des tiers, tels que les accords de conseil syndical, règlements de copropriété, baux ou contrats de location, et se conforme à toutes les lois et règlements applicables en ce compris l'obtention par l'Hôte/Propriétaire de tous permis, licences, autorisations et/ou enregistrements nécessaires.

* A avoir souscrit à toutes assurances adaptées pour le logement et pour le type de location qu'il souhaite mettre en place, et décharge pleinement DUVA Home Services de toute obligation à ce titre.

7.2: DUVA Home Services n'exerce aucun contrôle concernant le comportement des voyageurs en demande de réservation et des locataires avec lesquels l'Hôte/Propriétaire contracte la location, et exclut toute responsabilité à ce titre dans les limites imposées par la loi.

7.3: L'Hôte/Propriétaire accepte que la réalisation des prestations de ménage et de blanchisserie soient effectuées par DUVA Home Services directement ou par le biais d'un prestataire professionnel externe à la seule discrétion de DUVA Home Services. Il est précisé à cet égard que DUVA Home Services (ou son prestataire) ne saurait en aucun cas être tenue responsable de l'enlèvement d'objets, valeurs, espèces, effets de commerce, documents ou de tout autre chose qui puissent être considérés comme étant destinés à être jetés. DUVA Home Services (ou son prestataire) transporte le linge à l'extérieur de l'hébergement aux fins de son nettoyage et/ou de son séchage.

7.4 : La responsabilité de DUVA Home Services quant à ses Prestations de Services se limite à ce qui est stipulé aux articles 3.1 – 3.2 et 3.3.

7.5 : L'Hôte/Propriétaire accepte que DUVA Home Services prenne des photos du logement et de ses extérieurs, et les utilise pendant toute la durée du contrat et jusqu'à vingt-quatre (24) mois après la fin du contrat sur des prospectus papiers, sur le site internet et les réseaux sociaux de DUVA Home Services.

7.6: L'Hôte/Propriétaire admet expressément que DUVA Home Services n'est tenue qu'à une obligation de moyens et non de résultats. DUVA Home Services s'engage à apporter tous ses soins et ses capacités pour exécuter ses obligations au titre du contrat. Cependant en aucun cas l'Hôte/Propriétaire ne pourra demander un dédommagement de quelque nature que ce soit si le résultat obtenu n'est pas celui souhaité. DUVA Home Services a uniquement vocation à assister l'Hôte/Propriétaire dans le cadre des opérations de réservation et de location temporaire de son logement dans le cadre avec des opérateurs tiers et avec des prospects ou voyageurs. En aucun cas, DUVA Home Services ne saurait en aucun cas être considérée comme (ou assimilée à) un gestionnaire de quelque nature que ce soit, une entreprise de réservation et/ou de location d'hébergement au sens large entre particuliers.

7.7: L'Hôte/Propriétaire reste dans tous les cas le seul décisionnaire et responsable du choix tant de ses voyageurs que du prix, de la durée et de l'éventuelle récurrence de location de son logement. En aucun cas l'Hôte/Propriétaire ne pourra demander un dédommagement de quelque nature que ce soit pour une demande de réservation non confirmée par DUVA Home Services pour un juste motif (notamment le manque de fiabilité d'un voyageur) ou en cas d'absence de réservation et/ou location du logement. Et ne répond en aucun cas des locataires finalement choisis par l'Hôte/Propriétaire ni des éventuelles dégradations et/ou disparition de quelconques objets, valeurs, espèces, effets de commerces, documents ou de toute autre chose, occasionnées lors d'une location. Plus généralement, l'Hôte/Propriétaire reste seul responsable des conséquences de tout contrat qu'il conclut avec un ou plusieurs locataires.

7.8 : DUVA Home Services ne saurait être tenue pour responsable :

* s'il est impossible d'accéder au logement ou que des aspects essentiels de celle-ci (eau, électricité, jardin, installations sanitaires, piscine etc...) qui ne fonctionnent pas correctement

* si l'Hôte/Propriétaire ne satisfait pas à ses obligations de paiement en dépit des divers rappels envoyés par DUVA Home Services

* s'il existe des circonstances qui nuisent au séjour du locataire du fait de l'Hôte/Propriétaire ou du voisinage.

7.9 : DUVA Home Services ne saurait être tenue responsable de la non-exécution de ses obligations par suite d'une force majeure ou d'un cas fortuit en application des dispositions de l'article 1148 du code civil, notamment en cas de grève totale ou partielle, d'inondation, d'incendie, de panne informatique, etc.

7.10 : L'Hôte/Propriétaire déclare ne pas avoir d'argent liquide, de bijoux ou tout autre objet de valeur dans le logement. DUVA Home Services ne pourra être tenu responsable des dégradations ou vols. L'Hôte/Propriétaire devra fournir les informations à DUVA Home Services (factures, sites internet, devis, photos) si des dégâts sont constatés dans le logement. L'Hôte/Propriétaire devra répondre à DUVA Home Services dans les 48 heures après réception du courriel indiquant les éventuelles dégradations, afin de pouvoir enclencher un dossier sinistre et pouvoir bénéficier éventuellement d'indemnités.

DUVA Home Services sera joignable 7j/7 avec un délai de réponse maximum de 12h, par email ou téléphone.

7.11 : En cas de perte des clés par un locataire, l'Hôte/Propriétaire autorise DUVA Home Services à faire établir un double des clés.

7.12: L'Hôte/Propriétaire s'engage à laisser son logement propre et prêt à accueillir des voyageurs après chacun de ses séjours (lits faits, ménage fait, serviettes disponibles). Les frais de nettoyage sont facturés 70 euros TTC/h si le logement n'est pas rendu propre après le départ de l'Hôte/Propriétaire. Si l'Hôte/Propriétaire demande à DUVA Home Services de prendre en charge le ménage après son départ, une facture complémentaire sera adressée à l'Hôte/Propriétaire.

7.13: L'Hôte/Propriétaire s'engage à mettre à disposition les produits de nettoyage pour la conciergerie : les produits pour la lessive (même si l'Hôte/Propriétaire ne dispose pas de machine à laver), pour la vaisselle, le sol, les sanitaires, les vitres, le calcaire, un aspirateur, une serpillière et tout autre produits utiles pour la bonne tenue du logement. Le réassort des produits pourra être effectué par le concierge et facturé à l'Hôte/Propriétaire, si ce dernier en fait la demande.

8. Durée et modalités de fin de contrat – Services Conciergerie :

8.1: Le contrat est conclu pour une durée déterminée, laquelle figure sur le contrat ou le devis signé. A la fin du contrat, celui-ci ne sera pas renouvelé tacitement. En d'autres termes, toute autre demande de services de la part de l'Hôte/Propriétaire auprès de DUVA Home Services devra faire l'objet d'un nouveau contrat ou devis signé.

DUVA Home Services se réserve le droit de refuser un nouveau contrat ou devis en cas de litige avec l'Hôte/Propriétaire.

8.2: Chaque partie peut résilier le contrat de conciergerie à tout moment sur simple envoi d'un email à l'autre partie après avoir respecté un préavis de 15 jours. Les éventuelles réservations déjà confirmées devront être annulées avec l'acceptation des voyageurs concernés, à défaut de cette acceptation le contrat de conciergerie survivra jusqu'à ce que les réservations déjà confirmées soient honorées.

8.3: Si l'Hôte/Propriétaire souhaitait néanmoins ne pas honorer une réservation déjà confirmée par DUVA Home Services, il devra s'acquitter envers DUVA Home Services d'un montant forfaitaire de 80 euros TTC pour chaque nuit dont la réservation est déjà confirmée, sous réserve de la présentation de justificatifs par DUVA Home Services. En tout état de cause, l'Hôte/Propriétaire devra garantir et relever indemne DUVA Home Services contre toutes réclamations émanant d'un voyageur dont la réservation n'aura pas été honorée pour un motif imputable à l'Hôte/Propriétaire, et contre toutes condamnations susceptibles d'être prononcées contre elle à ce titre.

9. Déclaration des Parties : Chaque partie déclare par ailleurs être en mesure tant juridiquement qu'opérationnellement de signer et d'exécuter les présentes. En cas de propriété indivise de l'hébergement, l'Hôte/Propriétaire est présumé avoir obtenu l'accord de tous les propriétaires indivis, en pleine propriété et/ou usufruitiers. Il est indiqué que DUVA Home Services recouvrira ses créances indifféremment et de manière indivisible sur l'ensemble des propriétaires. Plus spécifiquement, l'Hôte/Propriétaire déclare disposer de tous droits pour proposer un hébergement à la location de courte durée. L'Hôte/Propriétaire déclare également être parfaitement en règle avec toutes prescriptions, réglementations ou législations juridiques, fiscales et/ou assurantielles notamment, applicables à sa situation (et notamment au regard des obligations afférentes aux locations de courte durée). L'Hôte/Propriétaire s'engage expressément à s'assurer auprès de l'assureur de son hébergement d'une couverture assurantielle satisfaisante pour procéder à une location saisonnière. En outre, l'Hôte/Propriétaire reste seul responsable du nombre maximal de voyageurs qu'il décide d'accueillir au sein de son hébergement. DUVA Home Services déclare pour sa part qu'elle dispose, au jour de la signature du présent contrat, de tous droits l'autorisant à conclure le présent contrat.

10. Indépendance des Parties : L'Hôte/Propriétaire et DUVA Home Services concluent le contrat en tant que personnes indépendantes tant juridiquement que financièrement. En conséquence, le contrat ne saurait en aucun cas être interprété comme créant une entité commune, une relation d'agence commerciale, un mandat d'intérêt commun, une association de fait ou de droit ou des relations d'employeurs à employés entre les parties. Chaque partie s'interdit donc de prendre un engagement au nom et pour le compte de l'autre partie et demeure seule responsable de ses décisions de gestion.

11. Intégralité du contrat : Le contrat exprime l'intégralité des obligations des parties relativement à son objet. Il annule et remplace tout document et accord antérieur intervenu entre les parties et ne pourra être modifié que par voie d'avenant signé entre les parties. Toute extension des présentes, que ce soit en termes de fonctionnalités, exécution du contrat à l'étranger ou dans d'autres conditions devra faire l'objet préalable de discussions entre les parties et le cas échéant de signature d'un avenant aux présentes.

12. Utilisation de photographies : L'Hôte/Propriétaire autorise DUVA Home Services à prendre des photographies des lieux, des travaux et ouvrages réalisés et à les utiliser sur tout support de son choix, et notamment sur son site internet ou réseaux sociaux lui appartenant.

13. Propriété intellectuelle : DUVA Home Services est titulaire de droits de propriété intellectuelle en France sur ses services, marques, dessins, modèles signes distinctifs, logiciels. L'Hôte/Propriétaire reconnaît et comprend qu'il ne dispose d'aucun droit sur les éléments protégés qu'il pourrait être amené à connaître ou qui lui sont fournis et s'engage à ne pas exploiter les éléments protégés sans l'autorisation expresse et préalable de DUVA Home Services sur quelque territoire que ce soit.

14. Droit applicable : Le contrat est régi par le droit français. Que ce contrat soit signé par des parties françaises ou étrangères, tout litige découlant de ou en relation avec ce contrat sera tranché par le Tribunal de Commerce de la Roche Sur Yon, seul compétent, et ce même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appels en garantie. L'Hôte/Propriétaire est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle.

15. Information précontractuelle et acceptation de l'Hôte/Propriétaire : L'Hôte/Propriétaire reconnaît avoir eu communication, préalablement à l'achat immédiat ou à la passation de sa commande et à la conclusion du contrat, d'une manière claire et compréhensible, des présentes conditions générales et de toutes les informations listées à l'article L221-5 du code de la consommation. Le fait pour une personne physique (ou morale) d'effectuer un achat immédiat ou de commander un service emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes conditions générales et obligation au paiement des services commandés, ce qui est expressément reconnu par l'Hôte/Propriétaire qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire qui serait inopposable au prestataire.

16. Données personnelles : Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, renforcée et complétée par le Règlement Général sur la Protection des Données entré en vigueur le 25 mai 2018, l'Hôte/Propriétaire dispose, à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement et de portabilité de l'ensemble de ses données personnelles en écrivant, par courrier et en justifiant son identité à : DUVA Home Services – 3B Rue de Cadoret – 85440 TALMONT SAINT HILAIRE. La collecte des données nominatives, leur utilisation au titre du traitement des commandes et de la constitution de fichiers propriétaire et leur diffusion à des tiers chargés de l'exécution et du paiement des commandes, est subordonnée au consentement de la personne concernée. Le traitement des données nominatives qui sont conservées par l'éditeur aux seules fins d'une bonne administration des commandes et des relations commerciales, fait l'objet d'une déclaration auprès de la commission nationale informatique et libertés. Il est rappelé que le consommateur dispose à tout moment d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles le concernant.